

Et si on parlait des ingérences algériennes sur le sol français ?



Des milliers d'Algériens manifestant à Paris, place de la République, contre un cinquième mandat d'Abdelaziz Bouteflika.

Les Algériens, paraît-il, n'apprécient pas trop ce qu'ils appellent « l'ingérence du Président Emmanuel Macron » dans les affaires politiques de leur pays.

On peut parfaitement les comprendre, mais tout de même, n'avons-nous pas le droit de nous inquiéter de ce qui se passe dans « leur pays », alors « que « leur pays » s'ingère depuis de nombreuses années dans la vie du nôtre !

Selon leur propre compte, il y aurait environ 5 millions d'Algériens en France. Est-ce que cela n'est pas de l'ingérence ?

Pour Karim Tabou, l'une des figures de ce mouvement de contestation, Emmanuel Macron aurait trahi ses engagements,

pris en 2017, à l'égard de l'Afrique : « *Il avait insisté sur le fait que les rapports devaient être basés sur la liberté, sur la responsabilité, mais surtout devaient mettre en évidence les talents de la jeunesse, les dynamiques populaires, de changements. Et en fait, aujourd'hui, ses prises de positions sont tout le contraire de ce qu'il avait annoncé puisqu'il se dresse très clairement contre les volontés des peuples. En tout cas, pour le cas de l'Algérie, il y a une prise de position claire en faveur de la dictature contre la démocratie, contre la jeunesse, contre le changement, contre la dynamique de tout un peuple.* »

Comme nous serions satisfaits, Karim Tabou, que l'Algérie devienne « démocrate », ce qui est incompatible avec l'islamisme, et vous le savez parfaitement. Comme nous aimerions que « votre jeunesse » profite de votre dynamisme pour rester « chez elle » et ne pas fuir vers nous.

Si « l'ingérence » du Président Macron pouvait servir, ne serait-ce qu'à un tel résultat, comme nous l'approuverions !

Et si ce n'était que « votre jeunesse » qui fuyait !

Au cours des six derniers mois, les organismes de sécurité sociale d'Algérie ont délivré des prises en charge pour 246 Algériens atteints du cancer, afin qu'ils puissent de faire soigner à l'étranger, et plus particulièrement en France.

Le professeur Kamel Bouzid, directeur de l'hôpital Mustapha, le plus important centre hospitalier d'Algérie, construit il y a plus d'un siècle par les « colons » français, a posé la question : « Combien d'Algériens sont partis se faire soigner à l'étranger ? Combien l'Algérie a payé pour ces malades ? Quels sont les résultats de ces soins ? Pourquoi X part à Marseille pour se soigner et Y reste ici, à Alger, et meurt ? ». Aucun responsable du gouvernement, ou des organismes de la sécurité sociale, n'a jugé nécessaire de répondre à ses questions.

Ce problème vient à l'ordre du jour au sujet d'un ancien joueur de football, Samir Hadjaoui, qui fut gardien de but de l'équipe nationale algérienne.

Atteint d'une grave maladie, nécessitant une intervention chirurgicale importante, son transfert à l'étranger a été nécessaire, ne pouvant se faire soigner dans son pays.

Il aura fallu l'intervention du ministre de la Jeunesse et des Sports, suite à des milliers d'appels sur les réseaux sociaux, pour que cet ancien sportif obtienne une dérogation et une prise en charge pour subir son intervention dans un pays étranger.

Néanmoins, cette initiative soulève les difficultés qu'éprouvent les Algériens pour obtenir une prise en charge pour se faire soigner à l'étranger et l'opacité qui entoure la gestion de ce volet de la santé publique.

Si l'opinion publique ne s'était pas mobilisée pour venir en aide à cet encore jeune sportif « il aurait dû se contenter de ce que pouvaient lui offrir comme soins les hôpitaux algériens, ou « se débrouiller » comme il le pouvait pour partir par ses propres moyens et payer les frais de son opération, à la condition qu'il possède les finances nécessaires (Source : TSA-Algérie).

Pour le citoyen ordinaire, celui qui n'a ni les moyens financiers ni le bras assez long pour mobiliser l'opinion publique, il ne reste que la solidarité de son entourage, la quête publique sur les axes routiers (qui se pratique de plus en plus) ou l'entraide sociale qui se manifeste au sein de la diaspora algérienne dans les pays où le système de santé « ne prend en charge que ceux qui disposent d'une solide assurance ».

Tout récemment, au Canada, une Algérienne, installée depuis peu, a perdu son mari et s'est vu réclamer une très forte somme par l'hôpital qui l'avait pris en charge avant son

décès. Ce sont les membres de la communauté algérienne qui ont fait le nécessaire pour lui venir en aide.

En théorie, tout le monde a le droit, pour peu que des médecins assermentés en attestent la nécessité, mais la Sécurité sociale ne peut pas répondre au nombre très important de demandes.

Il appartiendrait à l'État de prendre les décisions qui permettraient, en toute transparence, de transférer le maximum de malades vers l'étranger, puisque les hôpitaux algériens ne peuvent rien pour eux. Mais, ce qui serait bien plus souhaitable, c'est que cet État fasse le nécessaire pour qu'enfin l'Algérie puisse offrir des soins de qualité aux Algériens, ce qui était le cas « au temps béni des colonies », n'est-ce pas ?

Question : combien l'Algérie doit-elle à la Sécurité sociale française ? Que voilà « une ingérence algérienne » qui nous coûte très cher !

Manuel Gomez